

Paris de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord; Pas-de-Calais, Somme, Aisne; Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POULAINES, 42. Directeur : ALFRÉD REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Salé, 20. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 25. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 18 JANVIER 1891

NOUVELLES DU JOUR

La déposition mortelle du duc de Leuchtenberg

Paris, 17 janvier. — Le Czar a donné l'ordre que la déposition mortelle du duc de Leuchtenberg soit transportée à Gatchina et des obsèques solennelles lui soient faites le 23 janvier par la famille impériale.

Le corps partira lundi prochain via Cologne.

Le froid dans le midi de la France

Nîmes, 17 janvier. — Un temps épouvantable continue à sévir. Le Rhône est pris dans toute sa largeur. Le rapide de Paris qui arrive à Nîmes à 9 heures et demie n'est entré en gare qu'à deux heures.

L'évasion de Palewaki

Paris, 17 janvier. — La cour vient de rendre son arrêt dans le procès intenté à M. de Labryère. M. de Labryère est acquitté.

Année manifeste à sa suite cette lecture.

M. de Labryère et son déf. seur M^{lle} Dinet ont été entourés aussitôt et félicités par leurs amis.

M. de Labryère a été mis en liberté un quart d'heure après.

A la suite de l'acquiescement de M. de Labryère, M. Grégoire a décidé qu'il interjettera appel du jugement prononcé contre lui par la 9^e chambre correctionnelle.

D'un autre côté, M. Chesny de Beaur-père, procureur général, interjettera appel du jugement rendu contre Mme Duc-Querquy par la même chambre.

Soit dit en passant, le rapport de M. de Labryère, le délai de dix jours qui est fixé par la loi, la ministre publie à deux mois pour faire appel.

Paris, 17 janvier. — A la suite du jugement qui acquitte M. de Labryère, M. Fallières a été fait saigné à M. Carré un décret de grâce en faveur de Mme Duc-Querquy.

Celle-ci sera mise en liberté demain matin.

Quant à Grégoire, qui doit faire appel lundi, il sera mis en liberté provisoire jusqu'à son jugement définitif.

Le tarif douanier

Paris, 17 janvier. — La commission générale des douanes a terminé l'examen du rapport de M. Bigot sur les diverses propositions de tarifs.

Elle a adopté le droit de 13 fr. de 6 fr. sur le sucre brut, fondus au salé, et le droit de 15 fr. de 10 fr. sur le miel.

La commission a ensuite discuté le rapport de M. Graux sur les huiles.

Par suite de l'exemption des saufs, les droits sur l'huile de palme ont été abaissés à 1 fr.; les droits sur les huiles de coco, de touloucouana et l'illipé ont été réduits à 4 fr. 30 et à 3 fr.

Elle a voté ensuite les droits suivants : 8 fr. 6 fr., pour les huiles de ricin ; 12 fr., 12 fr., 6 fr., 6 fr., pour les huiles de lin, colza, navette, pavot, collette et coton ; 12 fr., 9 fr., pour les huiles de sésame ; 15 fr., 12 fr., pour les autres huiles.

Sur les tentatives de grains oléagineux, la commission proposait 1 fr. et 0,75. MM. Taillandier et M. de Labryère ont demandé l'exemption. La proposition d'exemption est adoptée.

La répartition de l'impôt

Paris, 17 janvier. — On croit que l'arrêté de répartition de l'impôt sera signé ce soir par le ministre des finances, pour être publié demain à l'Officiel.

L'impôt sur la grande vitesse

Paris, 17 janvier. — Voici quelques renseignements sur le dégrèvement de l'impôt de la grande vitesse que le ministre des finances voudrait réaliser dans le budget de 1892.

On sait qu'aux termes des conventions de 1863, les Compagnies se sont engagées, pour le cas où l'Etat renoncerait à la surtaxe de la grande vitesse, à verser à l'Etat, à titre de compensation, des places des voyageurs de 100 000 en 2^e classe et de 20 000 en 3^e classe.

Le dégrèvement effectué par l'Etat porterait aussi bien sur les marchandises que sur les voyageurs, tandis que la diminution qu'envisagent les compagnies ne porterait que sur les voyageurs.

Les négociations engagées par le ministre des travaux publics ont pour principal objet de faire comprendre les marchandises dans le dégrèvement consenti par les Compagnies.

Au Conseil des ministres

Au Conseil des ministres de samedi, M. Yves Guyot a fait part des propositions faites par les Compagnies de chemin de fer, en réponse à sa lettre du 13 décembre 1890, relative à la suppression du droit sur la grande vitesse.

LES COLLÈGES COMMUNAUX

M. Bourgeois a été autorisé à déposer un crédit supplémentaire destiné à augmenter la subvention accordée aux villes qui renouvellent en ce moment leur contrat avec l'Etat pour l'entretien des collèges communaux.

Le droit sur les pierres

Paris, 17 janvier. — M. Le Geyrier a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition, dont il a demandé le renvoi à la commission des douanes.

C'est une pétition de 400 tailleurs de pierres du Nord, demandant l'exemption de droit sur les pierres brutes venant de Belgique, et un droit élevé sur les pierres taillées, moulurées, polies, sculptées, afin de favoriser l'exécution de ces travaux par des ouvriers habitant la France.

Les droits sur les saufs

Paris, 17 janvier. — M. Jonaert, député du Pas-de-Calais, a déposé l'amendement suivant au projet de loi sur le tarif général des douanes, visant le tarif accordé sur les produits et dérivés d'animaux et frappant les graisses animales autres que le poisson.

« Sauf : tarif maximum, 6 fr. ; tarif minimum, 4 fr. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 17 janvier

Présidence de M. FÉLIX, président.

La séance est ouverte à trois heures.

La démission de trois députés élus sénateurs

M. le Président fait connaître que MM. Maxime Lecomte, André D'Ipérez et Richard Waddington viennent d'être élus sénateurs et démissionnent de leur mandat de députés.

Les sommes prélevées sur le pari mutuel

M. Ernest Roche. — J'ai l'honneur de déposer une demande d'interpellation à M. le ministre de l'intérieur sur les sommes prélevées sur le produit du pari mutuel et retenues au profit de la ville de Paris.

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. le ministre de l'intérieur.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer, dimanche, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel. « Je vous salue. »

obligé de hausser le taux de l'escompte, etc. le commerce français aurait subi le contre-coup de cette crise.

Après une réplique de M. Laur et quelques mots de M. Castelin, la Chambre repousse l'ordre du jour du premier, ainsi conçu :

« La Chambre, trouvant insuffisantes les explications du ministre, passe à l'ordre du jour. »

Les incidents de la grève de Revin

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Dumay sur l'expulsion, pour faits de grève, d'un certain nombre d'ouvriers belges établis en France (Argennes).

M. Dumay fait l'historique des événements qui ont précédé la grève. Des expulsions d'ouvriers belges, dit-il, ont été faites avec une brutalité qui explique mon intervention à la tribune.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m'excuser, mais je ne puis pas vous répondre sur ce point.

M. Dumay. — Je réclame l'expulsion de ce patron étranger qui a refusé de s'entendre avec la Chambre syndicale et provoqué la grève.

M. le ministre de l'intérieur. — Je vous prie de m